

«AFFAIRES DE LA MIGRATION» AU MAROC : MYSTÈRE ET BOULE DE GOMME !

13/11/2019 | Que sont devenues la direction « Affaires de la Migration», la Nouvelle Politique Migratoire du Maroc et la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui la fonde?

Voilà plus d'un mois que le profond remaniement du gouvernement Saâd Eddine El Othmani a eu lieu, mais plus qu'une incertitude, une grande inconnue demeure, celle liée au devenir de la direction des «Affaires de la Migration » , relevant jusqu'à ce dernier remaniement , du ministère (délégué) chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration et des défis de divers ordres qu'elle dev(r)ait continuer à relever.

Diverses hypothèses

La direction est-elle carrément supprimée, a-t-elle été simplement «oubliée» dans la mesure où la réflexion sur l'étendue et le sens de la restructuration a été peu approfondie avant le remaniement, ou bien va-t-elle être transférée vers un autre ministère ou une autre institution et lequel (laquelle)? L'embarras va bien au-delà du simple retard dans la publication au Bulletin Officiel des attributions et compétences des départements concernés. À ce propos, l'ordre du jour du Conseil de gouvernement du 14 novembre 2019, annoncé par le site du SGG, n'inclut nullement cette question.

En effet, si le ministère dirigé auparavant par Abdelkrim Benatiq, reste toujours délégué auprès du chef de la diplomatie marocaine, la nouvelle ministre, Nezha El Ouafi, porte le titre officiel de ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger. Le doute n'est nullement permis, d'autant plus que toutes ses interventions publiques ou en commission parlementaire depuis sa nouvelle nomination, se sont strictement limitées au domaine Marocains résidant à l'étranger.

Interpellations sans réponse

Certes, mis tout seul, le dossier MRE gagne en visibilité, mais au même moment, celui des «Affaires de la Migration», département créé le 10 octobre 2013, disparaît pratiquement des radars, le jour du dernier remaniement opéré le 9 octobre 2019, sans qu'aucune justification ou clarification officielle ne soit donnée jusqu'ici, en dépit de l'interpellation médiatique (WakeUp Info, yabiladi, achkayen.com, Libération-Casablanca), de celle de divers parlementaires et de milieux directement concernés, comme le syndicat ODT-Travailleurs Immigrés au Maroc qui a adressé (avec l'ODT) une missive commune dans ce sens au chef du gouvernement, lui demandant d'apporter les éclaircissements nécessaires, mais qui est restée sans réponse jusqu'à présent.

Pourtant, le secteur « Affaires de la Migration », devrait avoir pour le gouvernement une importance toute particulière, renvoyant à l'immigration étrangère et à l'asile au Maroc et à la Nouvelle Politique Migratoire du Maroc y afférent, initiée par le Roi Mohammed VI lors du tournant décisif et historique

de septembre 2013, sur une base humaniste et en solidarité en particulier avec les peuples africains, avec sa politique africaine rénovée, dont la diplomatie migratoire constitue une pièce maîtresse .

Fruit d'une pensée politique globale, d'un véritable changement de paradigme ou d'une nouvelle manière de concevoir et de percevoir la migration, cette nouvelle politique migratoire nationale se caractérise notamment par deux opérations exceptionnelles de régularisations des immigrés en situation administrative irrégulière. Elle a été accueillie avec grande satisfaction aussi bien par les immigré(e)s au Maroc que par la communauté internationale en général et à l'échelle de l'Afrique en particulier, ce qui a valu à SM le Roi Mohammed VI, d'être désigné par ses pairs africains comme Leader de l'Union Africaine en matière de migration, et au Maroc d'être considéré comme modèle dans le domaine migratoire, sans compter le fait que, dans le sillage de l'Agenda Africain sur la Migration élaboré de manière inclusive et participative par le Maroc, l'Observatoire Africain des Migrations sera installé prochainement à Rabat, et qu'à l'occasion de la célébration , le 6 novembre 2019, du 44ème anniversaire de la Marche Verte, l'appel royal solennel a été fait pour renforcer et raffermir sans cesse les diverses relations du Maroc(dont les liens humains) avec les autres pays africains.

Une mesure inopportune

Dés lors, à l'occasion de la restructuration du gouvernement en pôles pour parvenir à une diminution de postes de ministres, une question de fond se pose. Etait-il judicieux de mettre en équation la direction «Affaires de la Migration », compte tenu de la transversalité et de la densité du dossier , et alors que la politique nationale rénovée en matière d'immigration et d'asile (et la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile qui l'a fondée), n'a pas encore

produit tous ses effets, notamment au plan juridique et réglementaire, ayant besoin au contraire d'être fortement appuyée et amendée pour la faire réussir et parvenir à une insertion harmonieuse des immigré(e)s, qui se veut à la fois sociale, économique, culturelle et civique, dans le cadre d'un projet sociétal moderniste basé sur les droits humains, la convivialité et le vivre ensemble !?

Si la suppression de la direction concernée n'est pas réellement à l'ordre du jour, celle-ci étant à l'heure actuelle de notre point de vue, un non-sens, relevons qu'aucun des ministères susceptibles d'être élargi au niveau de ses prérogatives en matière d'immigration et d'asile, n'est visiblement au courant de cette option (devenue entre temps décision) qui aurait été conçue et proposée dans la stricte confidentialité par le Chef du gouvernement au Cabinet royal et dont l'existence n'aurait été partagée jusqu'à présent , avec aucun des membres du gouvernement et encore moins des responsables des partis de la majorité, qui étaient censés en débattre avant le remaniement.

Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, ni les fonctionnaires de la direction concernée, ni au milieu proche de la primature, ni dans les divers ministères à travers leur hiérarchie , ni au parlement (aussi bien opposition que majorité)y compris au niveau des commissions concernées par les budgets relatifs au dossier migratoire, personne, absolument personne, n'est au courant du devenir de la gestion institutionnelle gouvernementale (ou non) de ce secteur. Mystère et boule de gomme !

Sortir du silence

Le chef du gouvernement qui est, motus et bouche cousue sur ce

plan, peut-il rompre le silence sur un dossier aussi important, qui intéresse aussi bien la population concernée et la société civile immigrée, que la coopération bilatérale et internationale, le continent africain, l'Union Africaine et de manière plus générale, la vie institutionnelle et l'opinion publique nationales !? À quand cette communication qui ne vient pas ? Est-il encore besoin d'attendre la séance des questions mensuelles orales posées dans chacune des chambres du parlement au chef du gouvernement pour le faire ?

Par ailleurs, le chef du gouvernement qui préside la commission interministérielle chargée du dossier migratoire dans son ensemble, qui doit se réunir normalement deux fois par an, chaque fois sur un des deux grands volets du dossier, convoquera t-il cette instance pour discuter en fin d'année le volet immigration et asile (qui a été «zappé» les deux dernières années en n'abordant que le volet MRE en réunion de l'été) pour prendre les mesures nécessaires en ce domaine !?

Source :
<http://www.oujdacity.net/national-article-132802-fr/affaires-de-la-migration-au-maroc-mystere-et-boule-de-gomme.html>